



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE LA SARTHE**

Association Loi 1901  
Siège social : 73, rue Guetteloup  
72100 LE MANS

**Exercice clos le 31 août 2022**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'O.C.C.E. DE LA SARTHE

Association Loi 1901

Siège social : 73, rue Guetteloup

72100 LE MANS

Exercice clos le 31 août 2022

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

#### **Impossibilité de certifier**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de la Sarthe relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

#### **Fondement de l'impossibilité de certifier**

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que l'intégralité des comptes rendus financiers des 352 coopératives scolaires et foyers coopératifs affiliés attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (comme l'intégralité des 353 coopératives scolaires et foyers coopératifs affiliés attendus pour l'exercice précédent) ;



- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas encore assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Boulogne, le 14 février 2023

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



## BILAN DE L'ASSOCIATION

### AD OCCE DE LA SARTHE

ACTIF	31.08.2022			31.08.2021	PASSIF	31.08.2022	31.08.2021
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	620	620			Fonds propres (avant affectation)	77 397	70 236
Terrains					Report à nouveau	1 840 037	1 771 193
Constructions					Résultat de l'association	-220 170	80 372
Installations et matériels d'activités	482	482			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	10 806	10 673	132	415	Total	<b>1 697 265</b>	<b>1 921 801</b>
Immobilisations en cours					<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Prêts OCCE					Fonds dédiés		
Autres immobilisations financières	15		15	15	Provisions pour risques		
Total	<b>11 923</b>	<b>11 775</b>	<b>147</b>	<b>430</b>	Provisions pour charges	4 189	3 256
					Total	<b>4 189</b>	<b>3 256</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	1 278		1 278	982	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	2 822		2 822	12 726	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	2 124		2 124	2 130	Fournisseurs	3 960	3 970
Autres créances (dont erreurs débitrices)	708		708	259	Dettes fiscales et sociales	5 840	4 964
Trésorerie	1 703 878		1 703 878	1 917 225	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	297		297	241	Autres dettes (dont erreurs créditrices)		
Total	<b>1 711 107</b>		<b>1 711 107</b>	<b>1 933 562</b>	Produits constatés d'avance		
					Total	<b>9 800</b>	<b>8 935</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 723 029</b>	<b>11 775</b>	<b>1 711 254</b>	<b>1 933 991</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 711 254</b>	<b>1 933 991</b>

*AD OCCE DE LA SARTHE*

	2021/2022	2020/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	491 434	349 479
Ventes de produits	1 046 757	922 478
Prestations de service et animations	268 666	100 777
Subventions d'exploitation	480 033	314 026
Dons et Mécénat		
Contributions financières	417 721	203 262
Autres produits	518	5
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>2 705 128</b>	<b>1 890 026</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	692 234	607 344
Variation des stocks de fournitures à céder	-297	826
Autres achats et charges externes	2 063 642	1 040 303
Aides financières	46 821	34 356
Impôts et taxes	2 335	2 458
Salaires	25 740	23 496
Charges sociales	6 017	5 289
Cotisations reversées	48 603	48 041
Autres charges	3 750	1 427
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	41 528	44 772
Dotations aux dépréciations et provisions	933	846
Reports en fonds dédiés		
Total	<b>2 931 308</b>	<b>1 809 158</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-226 180</b>	<b>80 868</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	5 851	6 684
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>5 851</b>	<b>6 684</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>5 851</b>	<b>6 684</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>-220 329</b>	<b>87 553</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	111 715	64 512
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>111 715</b>	<b>64 512</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	111 555	71 693
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>111 555</b>	<b>71 693</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>160</b>	<b>-7 181</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-220 170</b>	<b>80 372</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	191 593	209 399
Total	<b>191 593</b>	<b>209 399</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	191 593	209 399
Total	<b>191 593</b>	<b>209 399</b>

## ANNEXE DE L'ASSOCIATION AD OCCE DE LA SARTHE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2022. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 711 254,07 €	1 933 991,30 €
Résultat de l'exercice :	-220 169,53 €	80 371,79 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	352	353
dont coopératives et foyers agrégés :	352	353
dont coopératives et foyers non agrégés :	0	0
Nombre de coopérateurs :	42 241	42 846
Heures de bénévolat du siège départemental	940	940
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	6 027	6 675
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	4	4 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	191 593 €	209 399 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

### 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire qui s'est poursuivie au cours de l'exercice a eu des impacts sur les recettes des coopératives et sur les dépenses notamment pédagogiques, du fait que des activités n'ont pas pu avoir lieu en N-1 et ont été décalées en 2021/2022.

### 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

#### 2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

#### 2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

#### 2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

### 3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

## AD OCCE DE LA SARTHE

### 4. NOTES SUR LE BILAN

<b>Fonds associatif :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
<b>Report à nouveau :</b>	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
<b>Résultat exercice :</b>	-220 169,53	}	dont -1 180,10 pour le siège départemental dont -218 989,43 pour les C.R.F. agrégés
<b>Autres créances :</b>	708,00	}	dont 0,00 pour le siège départemental dont 708,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			1 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Autres dettes :</b>	0,00	}	dont 0,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
<b>Disponibilités :</b>	1 703 877,89	}	dont 83 538,35 pour le siège départemental dont 1 620 339,54 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 603,24 par C.R.F. agrégé.

### 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<b>Dotations amortissements et gros équipement :</b>	41 528,18	}	dont 282,13 pour le siège correspondant aux amortissements dont 41 246,05 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			117,18 par C.R.F. agrégé.
<b>Total des produits :</b>	2 822 693,60	}	dont 167 911,08 pour le siège départemental dont 2 654 782,52 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 542,00 par C.R.F. agrégé.
<b>Total des charges :</b>	3 042 863,13	}	dont 169 091,18 pour le siège départemental dont 2 873 771,95 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			8 164,12 par C.R.F. agrégés
<b>Résultat net moyen :</b>			-622,13 par C.R.F. agrégé.

### 6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		0,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		0,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
<b>Total</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>

### 7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	352	353
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	100%	100%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	349	352
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	14	5
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	309	317
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	1	1
Participants aux séances de formation (estimation)	40	20



## BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

### AD OCCE DE LA SARTHE

ACTIF	31.08.2022			31.08.2021	PASSIF	31.08.2022	31.08.2021
	Brut	Amort. & Dépréciat <sup>o</sup>	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	620	620			Fonds propres (avant affectation)	77 397	70 236
Terrains					Résultat du siege de l'association	-1 180	7 161
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	482	482			Total	76 217	77 397
Autres immobilisations corporelles	10 806	10 673	132	415	<b>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</b>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	15		15	15	Provisions pour charges	4 189	3 256
Total	11 923	11 775	147	430	Total	4 189	3 256
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	1 278		1 278	982	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	2 822		2 822	12 726	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	2 124		2 124	2 130	Fournisseurs	3 960	3 970
Autres créances					Dettes fiscales et sociales	5 840	4 964
Trésorerie	83 538		83 538	73 080	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance	297		297	241	Autres dettes		
Total	90 059		90 059	89 158	Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL</b>	<b>101 982</b>	<b>11 775</b>	<b>90 207</b>	<b>89 588</b>	Total	<b>9 800</b>	<b>8 935</b>
					<b>TOTAL</b>	<b>90 207</b>	<b>89 588</b>

AD OCCE DE LA SARTHE

	2021/2022	2020/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations perçues	85 327	86 549
Ventes de produits	9 156	11 193
Prestations de service et animations	12 152	12 522
Subventions d'exploitation	46 821	34 345
Dons et Mécénat		
Contributions financières	8 088	7 795
Autres produits	518	5
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés		
Total	<b>162 060</b>	<b>152 410</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de fournitures à céder	7 510	7 363
Variation des stocks de fournitures à céder	-297	826
Autres achats et charges externes	26 998	25 898
Aides financières	46 821	34 356
Impôts et taxes	2 335	2 458
Salaires	25 740	23 496
Charges sociales	6 017	5 289
Cotisations reversées	49 000	49 701
Autres charges	3 750	1 427
Dotations aux amortissements	282	282
Dotations aux dépréciations et provisions	933	846
Reports en fonds dédiés		
Total	<b>169 090</b>	<b>151 942</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>		
	<b>-7 030</b>	<b>468</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits des placements	5 851	6 684
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	<b>5 851</b>	<b>6 684</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>		
	<b>5 851</b>	<b>6 684</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>		
	<b>-1 179</b>	<b>7 152</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		9
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		<b>9</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	1	
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	<b>1</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>		
	<b>-1</b>	<b>9</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>		
	<b>-1 180</b>	<b>7 161</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	25 850	25 850
Total	<b>25 850</b>	<b>25 850</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	25 850	25 850
Total	<b>25 850</b>	<b>25 850</b>

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2022, qui dégage un déficit de **1 180,10 €**. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.

### 0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le principal fait caractéristique concerne la crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice précédent et qui s'est poursuivie sur l'exercice : elle a eu un impact très limité sur les manifestations et activités pédagogiques prévues.

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	619,84			619,84
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	3 882,77			3 882,77
Agencements & aménagements divers	820,48			820,48
Matériel de transport				
Matériel informatique	6 021,60			6 021,60
Mobilier de bureau	563,05			563,05
Immobilisations en cours				
<b>Total</b>	<b>11 907,74</b>			<b>11 907,74</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Acquisitions, cessions et mises au rebut de l'exercice : N/A

##### c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	619,84			619,84
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	3 882,77			3 882,77
Agencements & amén. divers	10%	820,48			820,48
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	5 607,03	282,13		5 889,16
Mobilier de bureau	20%	563,05			563,05
<b>Total</b>		<b>11 493,17</b>	<b>282,13</b>		<b>11 775,30</b>

#### 2. Immobilisations financières

Parts sociales CME (15 parts à 1 €) 15.00

#### 3. Stocks

Agenda C1 nouvelle version : 5 x 85 € 425.00  
 Agendas C2 : 233 x 1.90 € 442.70  
 Agendas C3 : 166 x 1.40 € 232.40  
 Guides du maître : 8 x 3.50 € et 30 x 5.00 € 178.00  
**1 278.10**

#### 4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	2 821,77		2 821,77
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>2 821,77</b>		<b>2 821,77</b>

#### 5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	<u>2124.20</u>
	<b>2124.20</b>

#### 6. Autres créances

Néant

#### 7. Trésorerie

Parts sociales (500 parts à 22.736 €)	11368.00
Livret A « BPGO »	64000.00
Placements 2 CAT BPGO Mutualisation	200000.00
Placements Parts SCPI BPGO Mutualisation	100400.00
Banque BPGO	( 300472.07)
Banque Crédit Mutuel	304.39
Intérêts courus à recevoir	7839.10
Caisse	<u>98.93</u>
	<b>83538.35</b>

#### 8. Charges constatées d'avance

Taxe d'habitation 2022	<u>296.67</u>
	<b>296.67</b>

### IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

#### 1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

#### 2. Fonds dédiés : Néant

	Début	Dotations	Reprises	Fin
<b>Total</b>				

#### 3. Provisions

<b>Provisions pour risques</b>				
Engagement de retraite du personnel (1)	3 255,59	933,27		4 188,86
<b>Provisions pour charges</b>	<b>3 255,59</b>	<b>933,27</b>		<b>4 188,86</b>
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
<b>Provisions pour dépréciations</b>				
<b>Total</b>	<b>3 255,59</b>	<b>933,27</b>		<b>4 188,86</b>

Dotations / reprises d'exploitation	933,27
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
<b>Total</b>	<b>933,27</b>

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(\*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet \_\_\_\_\_

**Total**

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

**4. Emprunts et dettes assimilées : Néant**

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt (jj/mm/aa)						
Emprunt (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
<b>Total</b>						

**5. Fournisseurs**

Fournisseurs	0.00
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>3960.00</u>
	<b>3960.00</b>

**6. Dettes fiscales et sociales**

Congés payés	1998.55
Urssaf	674.77
Retraite complémentaire	402.42
Prévoyance	98.86
Mutuelle	180.00
Charges sur congés payés	509.03
Prélèvement à la source	0.00
Uniformation	268.23
Impôt sur les produits financiers	<u>1708.51</u>
	<b>5840.37</b>

**7. Comptes courants OCCE (crédeurs)**

Néant

**8. Autres dettes**

Néant

**9. Produits constatés d'avance**

Néant

**V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****1. Cotisations**

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	42 241	42 846
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,86 €	0,86 €
<b>COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES</b>	<b>85 326,82</b>	<b>86 548,92</b>
Cotisations versées à la Fédération	48 999,56	49 701,36
<b>COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION</b>	<b>48 999,56</b>	<b>49 701,36</b>

**2. Subventions d'exploitation**

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères		
Subventions conseil départemental	13 500,00	18 000,00
Subventions communes	33 321,00	16 345,00
Autres subventions		
<b>Total</b>	<b>46 821,00</b>	<b>34 345,00</b>
Dont versées aux coopératives	46 821,00	34 345,00

**3. Contributions financières**

Contributions Fédération OCCE

Aides Fédération OCCE :

- Poste de secrétariat	5118.09
- Autres aides (CNEA, Médecine du Travail, EBP, Zoom)	839.43
- C.A.C.	<u>2130.00</u>
	<b>8087.52</b>

**4. Aides financières et autres charges**

Subventions reversées aux coopératives	<u>46821.00</u>
	<b>46821.00</b>

## 5. Produits exceptionnels

Néant

## 6. Charges exceptionnelles

Diverses charges exceptionnelles

1,20

## VI- AUTRES INFORMATIONS

### 1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

### 2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Loyers restant dus :

Photocopieur (376.44 € x 16 T)

4 932.16

4 932.16

### 3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

### 4. Contributions volontaires en nature

#### a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie du Mans de locaux dépendant du groupe scolaire situé 73rue de Guetteloup 72100 LE MANS (environ 90 m<sup>2</sup>) suivant la convention du 28/10/1998.

#### b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 940 heures de travail valorisées à 25 850 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

### 5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Crédit Mutuel :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Mutuel (convention du 19/01/2017). Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	143	141
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	704 903,44	802 635,47
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	3 183,22	3 176,96
Montant des impôts dus par l'AD	691,14	867,43
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>2 492,08</b>	<b>2 309,53</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Banque Banque Populaire de l'Ouest :**

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire Grand Ouest (convention du 24/02/2010) :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	211	205
Solde total des comptes mutualisés au 31/08 (estimation)	872 000,00	963 000,00
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	2 667,44	3 507,50
Montant des impôts dus par l'AD	366,00	704,32
Montant des intérêts acquis nets après impôts	<b>2 301,44</b>	<b>2 803,18</b>
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%